



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE
À HUIS CLOS LE 10 MAI 2021, CONFORMÉMENT AUX ARRÊTÉS
MINISTÉRIELS 2020-029 ET 2020-049 DU 26 AVRIL ET DU
4 JUILLET 2020 ET AU DÉCRET 433-2021 DU 24 MARS 2021**

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2021-05-103

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en y apportant néanmoins les modifications suivantes :

- En **retirant** le point suivant :
 - « * 7.2 Comité de démolition – Décision 3 CD 21 – Fourniture par le requérant d'une garantie monétaire – Autorisation de garantie »
- En **modifiant** le titre du point 7.4 de sorte à ce qu'il se lise dorénavant comme suit :
 - « * 7.4 Projet de développement à l'angle du Rang de la Petite-Noraie et de la Route 343 (Phase II) – Demande d'approbation de plan d'opération cadastrale – Décision »
- En **ajoutant** les points suivants :
 - « * 11.1 Projet de revitalisation de la rue de la Visitation – Société 9091-3583 Québec inc. – Entente de location d'un stationnement – Autorisation
 - * 11.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Promotion et appui – Autorisation »

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2021 – Adoption

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – Du 15 avril 2021 au 30 avril 2021 – Approbation
- * 4.2 Services juridiques et affaires corporatives – Poste de technicien(ne) en documentation – Autorisation d'embauche
- * 4.3 Règlement 2178-2021 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Dépôt et avis de motion

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Règlement 2177-P-2021 – Décrétant des modifications au Règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement – Dépôt et avis de motion
- * 6.2 Fourniture de produits chimiques – Année 2022 – Mandat d'achats regroupés – Autorisation
- * 6.3 Règlement d'emprunt 2168-2020 – Mandat de réfection des infrastructures des rues Bousquet, Gouin, Longpré, Juge-Guibault et Boucher (Secteur sud) – Octroi de contrat
- * 6.4 Mandat de services professionnels en ingénierie – Revitalisation des rues Boucher, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault – Remplacement de ressources – Autorisation
- * 6.5 Règlement 2168-2020 – Mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des infrastructures des rues Boucher, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault – Octroi de contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- * 7.1 Personnes chargées de l'application de la loi, des règlements et de l'émission de constats d'infraction – Octroi de mandats
- * 7.2 ~~Comité de démolition – Décision 3 CD 21 – Fourniture par le requérant d'une garantie monétaire – Autorisation de garantie (retiré)~~
- * 7.3 Règlement 2176-2021 – Modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin d'y modifier certaines dispositions relatives à la contribution aux fins de parcs – Adoption
- * 7.4 Projet de développement à l'angle du Rang de la Petite-Noraie et de la Route 343 (Phase II) – Demande d'approbation de plan d'opération cadastrale – Décision

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Compte-rendu de la réunion du 19 avril 2021 – Dépôt
- * 10.2 Comité de démolition – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2021 – Dépôt
- * 10.3 Rapport des permis de construction – Mois d'avril 2021 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

- * 11.1 Projet de revitalisation de la rue de la Visitation – Société 9091-3583 Québec inc. – Entente de location d'un stationnement – Autorisation
- * 11.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Promotion et appui – Autorisation

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2021-05-104

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021 – ADOPTION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2021 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance du conseil à huis clos, les citoyens charlois ont l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général par courriel au greffe@vivrescb.com ou encore via la page Facebook officielle de la Ville.

Dépôt :

Une citoyenne dépose une lettre ouverte à l'attention du conseil municipal, suggérant la mise en place de diverses mesures et restrictions environnementales supplémentaires lors de l'émission de permis de construction sur le territoire de la Ville. Les membres du conseil municipal prennent acte de ce dépôt et enjoignent le Service des communications de la Ville de lui rendre réponse par la voie écrite.

Questions :

Une citoyenne questionne le conseil municipal quant à leur planification afin d'apaiser la circulation sur la future version de la rue de la Visitation.

Réponse :

Les futurs travaux de revitalisation de la rue de la Visitation 2022-2023 « Axe des générations » incluent justement une nouvelle configuration pour apaiser la circulation sur notre artère principale. En attendant, la Ville, qui dispose de 3 requêtes par mois auprès de la Sûreté du Québec pour surveillance plus accentuée, recevra cette requête concernant la vitesse sur la rue de la Visitation sous demande du conseil. Aussi, en attendant, la Ville invite cette citoyenne à venir partager son expérience de la rue de la Visitation au bureau de projet « Axe des générations » qui prendra place cet été à l'intersection des rues de la Visitation et du chemin du Golf.

Question :

Une citoyenne s'adresse auprès du conseil municipal afin de savoir si la Ville soulignera la tenue de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai prochain.

Réponse :

La Ville confirme qu'elle soulignera la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. Elle s'ajoute donc au nombre des villes alliées dans cette lutte et affichera ses couleurs en hissant le drapeau arc-en-ciel à l'hôtel de ville.

De plus, afin de marquer son appui à la cause, le conseil municipal proclame cette journée à son calendrier de mai et adopte une résolution, séance tenante. Ce geste symbolique a pour objectif de sensibiliser les citoyens en rappelant son soutien et sa solidarité envers les communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queers.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2021-05-105

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 15 avril 2021 au 30 avril 2021 – APPROBATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

Sur la proposition Janie Tremblay

Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 51 762 à 51 844 : 174 076,12 \$
- les chèques annulés : (2 900,00 \$)
- les paiements directs : 47 715,33 \$
- les paiements directs annulés : (20,00 \$)

Total : 218 871,45 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2021-05-106

SERVICES JURIDIQUES ET AFFAIRES CORPORATIVES – POSTE DE
TECHNICIEN(NE) EN DOCUMENTATION – AUTORISATION D'EMBAUCHE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SG-21-04, préparé par Me Bianca Baril, greffière-adjointe, en date du 10 mai 2021;

ATTENDU que le poste de technicien(ne) en documentation doit être comblé suite au départ de la ressource occupant jusqu'alors ce poste;

ATTENDU que ce poste a été soumis à la procédure d'affichage interne, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU que madame Lauriane Dupuis-Fleury, actuellement à l'emploi de la Ville, a soumis sa candidature afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation positive formulée au sommaire décisionnel numéro SG-21-04 à l'effet de retenir la candidature de madame Dupuis-Fleury afin de pourvoir le poste permanent à temps partiel de technicien(ne) en documentation;

CONSIDÉRANT le compte-rendu du Comité des ressources humaines du 10 mai 2021; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER madame Lauriane Dupuis-Fleury, afin de pourvoir le poste permanent à temps partiel de technicien(ne) en documentation, classe 4 de la convention collective en vigueur, fixer sa période d'essai à 790 heures de travail et que ses autres conditions de travail soient celles prévues au sommaire décisionnel numéro SG-21-04, complétées par le compte-rendu du Comité des ressources humaines du 10 mai 2021 et la convention collective en vigueur, et ce, à compter de la date des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
Dépôt et
Avis de motion

RÈGLEMENT 2178-2021 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA
TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE
SAINT-CHARLES-BORROMÉE – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

Moi, **Denis Bernier**, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

L'objectif de ce règlement est d'apporter les mises à jour nécessaires à la tarification des biens, services et activités fournis par la Ville pour l'année 2021.

Soyez avisés que le projet de règlement 2178-P-2021 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

Aucun coût n'est rattaché à ce projet de règlement.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

PROJET RÈGLEMENT 2178-P-2020

Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée

ARTICLE 1

Ajouter, à l'annexe A, l'article suivant : « A.2.2 : Remplacement – Carte Civis : 5\$ ».

ARTICLE 2

Ajouter l'article suivant à l'annexe C.1 :

« C.1.8.10 – Impacts psychologiques chez les pompiers : 125\$/candidat »

ARTICLE 3

Ajouter l'article suivant à l'annexe C.1 :

« C.1.8.11 – Mise à niveau décontamination post-intervention : 10 candidats et + : 30\$/candidat »

ARTICLE 4

Modifier la tarification de l'article C.1.1.1 de l'annexe C.1:

« Entre 1 et 8 candidats		tarif minimum : 40000\$
Entre 9 et 12 candidats	4500\$	
12 candidats et +		4300\$

Pour un groupe de 16 candidats ou plus, un rabais de 5% par candidat sera applicable à chaque candidat »

ARTICLE 5

Modifier la tarification de l'article C.1.2.1 de l'annexe C.1:

Entre 1 et 7 candidats – tarif minimum	18 400\$
Entre 8 et 12 candidats	2300\$
12 candidats et plus	2185\$

Pour un groupe de 16 candidats ou plus, un rabais de 5% par candidat sera applicable à chaque candidat

ARTICLE 6

Modifier la tarification de l'article C.1.3.1 de l'annexe C.1: 1 800 \$

ARTICLE 7

Modifier la tarification de l'article C.1.4.1 de l'annexe C.1: 2 000 \$

ARTICLE 8

Modifier la tarification de l'article C.1.7.1 de l'annexe C.1: 90\$

ARTICLE 9

Modifier la tarification de l'article C.1.8.4 de l'annexe C.1: 1 850 \$

ARTICLE 10

Modifier la tarification de l'article C.1.8.8 de l'annexe C.1:

« Avec certification et livre de L'ENPQ 390 \$ (minimum 8 candidats)
Avec certificat maison et livre maison 175 \$ (minimum 8 candidats) »

ARTICLE 11

Ajouter au règlement la Section VII – Jardins communautaires

ARTICLE 12

Ajouter à Section VII – Jardins communautaires l'article suivant :

« 28.1 Les tarifs relatifs aux jardins communautaires de la Ville sont prévus à l'annexe « G » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite. »

ARTICLE 13

Ajouter à Section VII – Jardins communautaires l'article suivant :

« 28.2 Nonobstant l'article 8, aucun frais d'administration ne peut être réclamé pour la présente section (et ses annexes). »

ARTICLE 14

Ajouter l'article suivant à l'annexe F :

« F.6. – Expertise prévue par le Règlement sur les animaux : Coût réel + 15% »

ARTICLE 15

Ajouter l'article suivant à l'annexe F :

« F.7. – Licence – Poule urbaine (1^{er} janvier au 31 décembre) : 25\$ »

ARTICLE 16

Ajouter l'annexe G suivant:

Tarification concernant les jardins communautaires	
	Tarif annuel
G.1 – Petit lot	10 \$
G.2 – Moyen lot	15 \$
G.3 – Lot familiale	20 \$

ARTICLE 17

Ajouter l'annexe A, l'article A.3.6 suivant :

« Frais de vente pour taxes : 250\$ par immeuble apparaissant sur la résolution approuvant l'état des immeubles en défaut de paiement de taxes.»

ARTICLE 18

Supprimer l'article B.2.1 de l'annexe B.

ARTICLE 19

Modifier l'article B.2.2 de l'annexe B de la manière suivante :

« B.2.2 – Construction résidentiel et communautaire »

ARTICLE 20 – DISPOSITIONS FINALES ET MESURES TRANSITOIRES

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

Dépôt et
avis de motion

RÈGLEMENT 2177-P-2021 – DÉCRÉTANT DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 726-1996 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

Moi, **Robert Groulx**, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant des modifications au Règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement.

L'objectif de ce règlement est d'encadrer le stationnement, d'abaisser la limite de vitesse à certains endroits et d'assurer la sécurité des usagers de la route sur le territoire.

Soyez avisés que le projet de règlement 2177-P-2021 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

Aucun coût n'est rattaché à ce projet de règlement.

ARTICLE 1

L'annexe « F » est modifiée de manière à y ajouter les interdictions de stationnement suivantes :

- sur la **rue des Défricheurs** :

⇔ des deux côtés, sur une distance de 35 mètres, à partir de l'intersection du boulevard L'Assomption Ouest, en tout temps.

- sur la **rue Juge-Guibault** :

⇔ des deux côtés, à partir de l'intersection de la rue Bernard, jusqu'à la limite territoriale de la Ville Joliette, en tout temps.

- sur le **boulevard L'Assomption Ouest** :

⇔ des deux côtés, entre le carrefour giratoire de la Petite-Noraie et la rue des Ormeaux, en tout temps.

- sur la **rue des Ormeaux** :

⇔ des deux côtés, entre le boulevard L'Assomption Ouest et le boulevard des Mésanges, en tout temps.

ARTICLE 2

L'annexe « **G** » est modifiée de manière à y ajouter les limitations de stationnement suivantes :

- sur la **rue Pierre-Mercure** :

⇔ du côté nord-est, du 1^{er} mai au 1^{er} novembre.

- sur la **rue Boucher** :

⇔ en face de l'école primaire les Mésanges, sauf dans les cases prévues à cet effet, où le stationnement est permis pour une durée maximale de 15 minutes entre 7 h 00 et 9 h 00, ainsi qu'entre 15 h 00 et 17 h 00, du lundi au vendredi, de septembre à juin inclusivement.

ARTICLE 3

L'annexe « **G** » est modifiée de manière à modifier la limitation de stationnement sur la **rue Juge-Guibault** de sorte à ce qu'elle se lise dorénavant comme suit :

⇔ du côté sud-est, de la rue Wilfrid-Ranger jusqu'à la rue Bernard, le stationnement est interdit entre 7 h et 9 h et entre 15 h et 18 h, tous les jours du 1^{er} mai au 1^{er} novembre.

ARTICLE 4

L'annexe « **A** » est modifiée comme suit :

- Ajouter des panneaux de signalisation « arrêt » aux endroits suivants :

⇔ à l'intersection des chemins Jean-Bosco et Jean-Bosco, dans toutes les directions;

⇔ à l'intersection de la rue Marie-Curie et du boulevard des Mésanges, dans toutes les directions;

⇔ sur la rue Flavie-Poirier, en direction sud-ouest, à l'intersection de la rue de la Petite-Noraie;

⇔ à l'intersection de la rue Deschênes et de la rue Lorenzo-Gauthier, dans toutes les directions; et

⇔ à l'intersection de la rue Deschênes et de la rue Vadnais, dans toutes les directions;

- Retirer des panneaux de signalisation « arrêt » aux endroits suivants :

⇔ sur la rue Juge-Guibault, uniquement à l'intersection des rues Bousquet et Guin.

ARTICLE 5

L'annexe « **K** » est modifiée de manière à y retirer l'endroit suivant sur la **rue de la Visitation**:

⇔ de la rue Vaudreuil jusqu'à la limite de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare.

ARTICLE 6

L'annexe « **J.2** » est modifiée de manière à y modifier l'étendue de la zone de 50 km/h sur la **rue de la Visitation**, de sorte à ce qu'elle s'établisse dorénavant comme suit :

⇔ sur l'ensemble de la rue située entre la limite territoriale de la Ville Joliette et celle de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

6.2
2021-05-107

FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES – ANNÉE 2022 – MANDAT D'ACHATS
REGROUPÉS – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-21-19, en date du 3 mai 2021, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a adhéré, depuis 2018, au « Regroupement d'achats Rive-Nord », un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable; et

CONSIDÉRANT que les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres public pour la fourniture de ces produits chimiques.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

MANDATER la Ville de Terrebonne afin de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'une partie des produits chimiques requis au traitement de l'eau potable pour l'année 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

6.3
2021-05-108

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2168-2020 – MANDAT DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES BOUSQUET, GOUIN, LONGPRÉ, JUGE-GUIBAULT ET BOUCHER (SECTEUR SUD) – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-21-23, en date du 10 mai 2021, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, relativement à l'octroi d'un mandat de réfection des infrastructures des rues Bousquet, Guoin, Longpré, Juge-Guibault et Boucher (secteur sud);

ATTENDU le processus d'appel d'offres public mené à cet effet et les soumissions reçues et ouvertes le 10 mai 2021, à 10h00, à savoir :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)	Option éclairage (taxes incluses)	Total avec option (taxes incluses)
Généreux Construction	8 444 666,76 \$	450 263,95 \$	8 894 930,71 \$
Sintra inc.	9 188 312,14 \$	475 325,05 \$	9 663 637,19 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par la firme « Parallèle 54 » recommandant l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir l'entreprise « Généreux Construction inc. » pour la somme de 8 894 930,71 \$, taxes incluses (comprenant l'option éclairage); et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au règlement d'emprunt numéro 2168-2020.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le mandat de réfection des infrastructures des rues Bousquet, Guoin, Longpré, Juge-Guibault et Boucher (secteur sud) au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir, l'entreprise « Généreux Construction inc. », pour la somme de 8 894 930,71 \$, taxes incluses (comprenant l'option éclairage); et

FINANCER la dépense à même les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 2168-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2021-05-109

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – REVITALISATION DES RUES BOUCHER, BOUSQUET, LONGPRÉ ET JUGE-GUIBAULT – REMPLACEMENT DE RESSOURCES – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU la résolution numéro 2020-11-271, adoptée par le conseil municipal, en date du 16 novembre 2020, par laquelle un contrat en matière de services professionnels en ingénierie afin de procéder à la revitalisation des rues Boucher, Guoin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault était octroyé à la firme « Parallèle 54 »;

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-21-14, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 18 avril 2021, faisant

état du fait que deux ressources qui avait été initialement dédiées par la firme « Parallèle 54 » dans le cadre de ce mandat ne sont plus disponibles, pour des raisons hors du contrôle de la firme, et qu'elles doivent en conséquence être remplacées;

ATTENDU que la firme « Parallèle 54 » a proposé à la Ville la candidature de deux nouvelles ressources en remplacement de celles initialement dédiées dans le cadre de ce mandat et que celles-ci ont été soumises pour évaluation auprès du comité de sélection ayant évalué les offres initiales; et

CONSIDÉRANT l'évaluation du comité de sélection et la recommandation positive au sommaire décisionnel numéro ST-21-14 à l'effet d'accepter la candidature des ressources proposées par la firme « Parallèle 54 » en remplacement des ressources initialement dédiées dans le cadre de ce mandat.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER le remplacement de deux ressources initialement dédiées dans le cadre du mandat de services professionnels en ingénierie, afin de procéder à la revitalisation des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault, octroyé à la firme « Parallèle 54 » par les deux nouvelles candidatures soumises en remplacement, conformément au sommaire décisionnel numéro ST-21-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5
2021-05-110

RÈGLEMENT 2168-2020 – MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES BOUCHER, BOUSQUET, LONGPRÉ ET JUGE-GUIBAULT – OCTROI DE CONTRAT

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-21-22, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 6 mai 2021, concernant l'octroi d'un mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des infrastructures des rues Boucher, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault auprès d'un laboratoire spécialisé en géotechnique;

ATTENDU les demandes de prix effectuées à cet effet auprès de divers fournisseurs de ce type de services;

ATTENDU la recommandation formulée au sommaire décisionnel numéro ST-21-22 à l'effet d'octroyer de gré à gré le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des infrastructures des rues Boucher, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir l'entreprise « Solmatech », pour la somme de 66 737,58 \$ taxes incluses; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au Règlement d'emprunt numéro 2168-2020.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des infrastructures des rues Boucher, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir l'entreprise « Solmatech », pour la somme de 66 737,58 \$ taxes incluses; et

FINANCER cette dépense à même les crédits disponibles au Règlement d'emprunt numéro 2168-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2021-05-111

PERSONNES CHARGÉES DE L'APPLICATION DE LA LOI, DES RÈGLEMENTS ET DE L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION – OCTROI DE MANDATS

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SU-20-06, préparé par monsieur Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en date du 20 avril 2020;

ATTENDU l'embauche de madame Mélodie Fournier au poste de patrouilleur, afin d'effectuer une patrouille de surveillance sur le territoire de la Ville pour l'été 2021;

ATTENDU la résolution numéro 2021-03-061, adoptée en date du 15 mars 2021, par laquelle le conseil municipal autorisait l'embauche de madame Sandrine Marsolais à titre d'inspectrice adjointe au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale* et de sa réglementation applicable, la Ville doit autoriser mesdames Mélodie Fournier et Sandrine Marsolais à appliquer la réglementation de la Ville et à émettre les constats d'infraction requis.

Sur la proposition de Janie Tremblay

Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU

MANDATER madame **Mélodie Fournier** en vue de l'application et de l'émission des constats d'infraction en vertu de la réglementation ci-après énumérées pour l'année 2021, le tout, conformément aux dispositions de l'article 147 du *Code de procédure pénale* :

- *Règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances 990-2008 et ses modifications;*
- *Règlement concernant la circulation et le stationnement 726-1996 et ses modifications;*
- *Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable 1079-2013 et ses modifications;*
- *Règlement concernant la prévention des incendies 2023-2014 et ses modifications;* et
- *Règlement sur la gestion des matières résiduelles 2050-2015 et ses modifications.*

RECONNAÎTRE madame **Sandrine Marsolais** dans sa qualité d'inspectrice adjointe auprès du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, relativement à l'administration et l'application des règlements d'urbanisme de la Ville, en respect des dispositions applicables à cet égard dans chacun de ces règlements, et à cet

effet, **AUTORISER** cette dernière, s'il y a lieu, à émettre les constats d'infraction qui y sont afférents, le tout, conformément aux dispositions de l'article 147 du *Code de procédure pénale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

Retiré

COMITÉ DE DÉMOLITION – DÉCISION 3 CD 21 – FOURNITURE PAR LE REQUÉRANT D'UNE GARANTIE MONÉTAIRE – AUTORISATION DE GARANTIE

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

Ce point est retiré.

7.3

2021-05-112

RÈGLEMENT 2176-2021 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 520-1989 AFIN D'Y MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS – ADOPTION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par **Louise Savignac**, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU la consultation par la voie écrite qui s'est tenue du 21 avril au 6 mai 2021, en remplacement d'une assemblée de consultation publique, conformément aux dispositions applicables du décret ministériel 102-2021, en date du 5 février 2021;

ATTENDU qu'aucune des dispositions contenues au projet de règlement 2176-1-2021 n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'il est suggéré d'apporter certaines modifications au projet de règlement 2176-1-2021 tel qu'il a été adopté lors de la séance du 12 avril 2021, à savoir :

- Modifier le titre du règlement de sorte à ce qu'il se lise dorénavant comme suit : « *Règlement 2176-2021 modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin d'y modifier certaines dispositions relatives à la contribution aux fins de parcs* »; et
- Retirer l'article 1 du projet de règlement 2176-1-2021.

ATTENDU que monsieur le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Louise Savignac

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les modifications ci-avant proposées au projet de règlement 2176-1-2021;

ADOPTER le règlement 2176-2021 modifiant le règlement de lotissement 520-1989 afin d'y modifier certaines dispositions relatives à la contribution aux fins de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4
2021-05-113

PROJET DE DÉVELOPPEMENT À L'ANGLE DU RANG DE LA PETITE-NORAIE ET DE LA ROUTE 343 (PHASE II) – DEMANDE D'APPROBATION DE PLAN D'OPÉRATION CADASTRALE – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SU-21-08, en date du 4 mai 2021, préparé par monsieur Jonathan Rondeau, directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, recommandant, sous certaines conditions, d'approuver le projet de plan d'opération cadastrale visant des **PARTIES** des actuels lots numéros **6 157 467, 6 157 470, 6 157 471 et 6 397 890 à 6 397 892**, du **cadastre du Québec**, circonscription foncière de **Joliette**, le tout tel que montré au projet de lotissement préparé par monsieur Benoît Neveu, arpenteur-géomètre, en date du 3 mai 2021, sous le numéro 2 429 de ses minutes (ci-après désigné : le « **projet de plan d'opération cadastrale** ») et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

REFUSER le projet de plan d'opération cadastrale dans sa version telle que soumise ce jour au conseil municipal et inviter le requérant à soumettre un nouveau plan amendé auprès du conseil municipal;

MOTIVER ce refus comme suit :

- Joindre à la demande d'approbation un plan indiquant le passage des installations de transport d'énergie et de transmission des communications, tels que projetés par les fournisseurs de ces services. Ce plan doit indiquer les servitudes d'utilité publique existantes ou celles qui sont requises en fonction des projections de passage de ces services;
- Revoir le lotissement projeté des lots; en priorisant un lotissement aux lignes harmonieuses favorisant la qualité de vie des citoyens qui y résideront;
- Revoir la mise en valeur des espaces verts à l'usage des citoyens résidents, de sorte à optimiser et rendre ces espaces de vie extérieurs plus agréables pour leurs usagers; et
- S'engager par écrit envers la Ville à respecter chacune des conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale prévues au Règlement 520-1989 de lotissement de la Ville (cession de terrains à l'usage d'espaces verts, cession des rues et des servitudes d'utilité publique requises et acquittement des taxes dues et exigibles pour le site s'il a lieu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 SERVICES DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

10.0 INFORMATIONS

10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 AVRIL 2021 – DÉPÔT

10.2 COMITÉ DE DÉMOLITION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2021 – DÉPÔT

10.3 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION – MOIS D'AVRIL 2021 – DÉPÔT

11.0 AUTRES SUJETS

11.1
2021-05-114 PROJET DE REVITALISATION DE LA RUE DE LA VISITATION – SOCIÉTÉ 9091-3583 QUÉBEC INC. – ENTENTE DE LOCATION D'UN STATIONNEMENT – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil

Aucune.

ATTENDU que dans le cadre du projet de revitalisation et de reconstruction des infrastructures de la rue de la Visitation, la Ville désire mettre en place temporairement un « Bureau du citoyen », afin d'y recevoir des citoyens et commerçants ayant un intérêt à prendre connaissance du projet et à échanger sur des idées et des préoccupations;

ATTENDU que pour ce faire, un emplacement stratégique doit être établi et que la société 9091-3583 Québec inc., propriétaire de l'immeuble situé au numéro 197 De la Visitation à Saint-Charles-Borromée, a accepté de louer temporairement et gratuitement à la Ville une partie de son stationnement situé à l'angle des rues de la Visitation et du Chemin du Golf;

ATTENDU qu'il est opportun qu'une entente de location intervienne à cet effet entre la société 9091-3583 Québec inc. et la Ville Saint-Charles-Borromée, afin de déterminer les modalités de cette location; et

ATTENDU le projet d'entente préparé à cet effet par les Services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation, et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'entente de location préparé par les Services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à néanmoins y apporter toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.2
2021-05-115

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE –
PROMOTION ET APPUI – AUTORISATION

Discussion(s) et délibération(s) des membres du conseil
Aucune.

ATTENDU la tenue de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai prochain;

CONSIDÉRANT que les municipalités constituent un acteur et un influenceur important dans la promotion de l'inclusion et de la diversité au sein de sa population; et

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent témoigner leur appui et leur soutien relativement à la tenue de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et les objectifs qu'elle poursuit.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

PROCLAMER la journée du 17 mai comme étant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie; et

ENJOINDRE le Service des communications de la Ville d'entreprendre toutes mesures appropriées afin de souligner et promouvoir cette journée et les objectifs qu'elle poursuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 31 mai 2021, au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier